



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne commun pour le recrutement dans le 2^{ème} grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C - session 2019 - est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 avril 2019


Bernard BEIGNIER

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE 2^{ème}
GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C – SESSION 2019**

Président :

Hervé BOUQUET

Secrétaire général DSDEN 04 – Digne les Bains

| |
|------------------------|
| MEMBRES DU JURY |
|------------------------|

| | |
|-----------------------|---|
| ALBERT Camille | SAENES CN – ARS PACA- Vaucluse |
| AMORE Cyril | SAENES CN- Rectorat- Aix en Provence |
| AMAT Laure | AAE- Lycée Maria Casarès- Avignon |
| BAZZALI Audrey | AAE- collège Henri Bosco- Vitrolles |
| BONNAFFOUS Jean-Marc | AAE- Lycée Perrier – Marseille |
| BOREL Magali | SAENES CS – DSDEN- Avignon |
| BRIVOT Sabine | AAE- Rectorat- Aix en Provence |
| CARRIERE Nathalie | SAENES CN- Rectorat –Aix en Provence |
| DABLANC Anne-Sophie | AAE- Lycée Saint Exupéry –Marseille |
| DIDELET Jean-Philippe | Principal –collège JMG Itard- Oraison |
| DUCROUX Emmanuelle | SAENES CE- COLLEGE Nathalie Sarraute –Aubagne |
| DUMAS Renaud | Principal- collège Rocher du dragon- Aix en Provence |
| GARRONE Sylvie | Secrétaire Générale de la DRAAF PACA |
| GUINGUENÉ Philippe | Principal adjoint- collège Frédéric Mistral- Port de Bouc |
| HAPP Valérie | SA à la Direccte PACA |
| KERFI Danielle | AAE- Lycée le Chatelier-Marseille |
| LAMY Catherine | SAENES CE- Rectorat- Aix en Provence |
| LEROY Karen | AAE- ARS PACA-Vaucluse |
| RIO Sandra | AAE- ARS PACA |
| SALAMANOVITCH Franck | SAENES CN- Rectorat – Aix en Provence |
| SEMCHA Sandrine | SAENES CN-DSDEN – Marseille |
| VAN VOLSEM Sandrine | SAENES CS- Collège Le Petit Prince- Gignac La Nerthe |